

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 14 décembre 2015 à 20 heures**

Le 14 décembre deux mil quinze à 20 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 10/12/15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de votants : 15

**Présents** : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, PERRET Didier, QUATREMERES Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

**Absent(e)s** : MARTIN Aline,

**Pouvoir(s)** : MARTIN Aline à HILAIRE Valérie.

**Secrétaire de Séance** : AUDINOS Maryvonne

Monsieur le Maire invite les membres du conseil et le public présent à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre.

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'observation formulée par Mme Evelyne RICHARD quant aux votes exprimés concernant l'étude de faisabilité éolienne.

Afin de rectifier l'inversion lors du vote, il propose que le compte rendu soit rectifié comme suit : *le conseil municipal (2 abstentions, 1 voix CONTRE, 12 voix POUR) autorise la poursuite de l'étude de faisabilité de ce projet éolien.*

Après discussion et délibération, le compte rendu rectifié du 19 octobre est approuvé à l'unanimité.

**Approbation PADD** : Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure de révision du PLU de la commune ainsi que le cadre réglementaire. Il cède ensuite la parole à Mme Marielle STABLO qui motive les décisions prises à ce jour et la réunion du 7 décembre.

Après délibération, le conseil, par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (Didier PERRET et Fabrice MARCHOIS), approuve le PADD.

**Carte scolaire** : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Valérie HILAIRE qui expose la situation actuelle, à savoir :

- suppression des points de ramassage scolaire de St-Julien en St-Alban et du quartier de Vergne à Flaviac

Après discussion, proposition est faite de rencontrer le vice-président en charge des transports scolaires de la CAPCA pour étudier la situation particulière de Flaviac située à égale distance des collèges A Mézenc du Pouzin et B de Ventadour de Privas.

**Raccordement postal** : M. le Maire rappelle que la procédure de raccordement postal se poursuit et qu'à ce stade il convient de valider les noms de rues. Le conseil municipal, unanime, valide les noms proposés.

**Convention occupation locaux collège Alex Mézenc** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des liaisons école-collège, les élèves CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Flaviac sont amenés à se rendre au collège A. de Mézenc pour des journées d'échanges et de bénéficier du service de restauration scolaire. Il convient, par convention, de fixer le cadre de ces échanges. Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention avec le collège du Pouzin.

**Convention « bibliothèque Point Lecture »** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dans le cadre du développement du service de lecture publique, le Département propose la signature d'une convention entre la BDP et la Commune. La signature de ladite convention induit de modifier le règlement de la bibliothèque.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Département et à rectifier le règlement.

**Mandatement des dépenses d'investissement – BP 2016** : Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui instaure la faculté d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016, autorisation subordonnée à une délibération expresse de l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à engager et mandater ces dépenses à hauteur de 126 285 €.

**Convention CDG 07** : Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec le Centre de Gestion de l'Ardèche concernant les missions de contrôle et de suivi des dossiers retraites relevant de la CNRACL. Cette convention ayant expiré, il propose de la renouveler pour deux ans. Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

**Modification du règlement des salles communales** : Monsieur le Maire cède la parole à M. Luc Champ qui rappelle que suite à la création de l'Espace des Associations et à la mise à disposition de la salle Jean Moulin au FJEP, il convient de rectifier le règlement des salles communales. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que ledit règlement soit rectifié.

**Subvention exceptionnelle – Festival les Oreilles du Renard** : Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'union bi départementale des MJC Drôme Ardèche et cède la parole à M. Fabrice Marchois qui détaille le programme ainsi que les modalités pratiques et financières du festival devant se dérouler les 5, 6 et 7 mai 2016. Après délibération, le conseil municipal par 14 voix POUR (M. Fabrice MARCHOIS n'ayant pas participé au vote en raison de son implication dans ce projet) décide de verser la somme de 2 500 €.

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**: Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du Préfet, il revient au conseil municipal de s'exprimer quant au projet de SDCI. Après délibération, le conseil municipal s'exprime par le vote suivant :

POUR = 6 voix (Gilles Quatremère, Aline Martin, Gerben Tonkens, Didier Perret, Fabrice Marchois, Evelyne Richard)

CONTRE : 1 voix (Luc Champ)

ABSTENTIONS : 8 voix (Maryvonne Audinos, Gérard Béal, Michel Constant, Valérie Hilaire, Claude Malègue, Morgane Rubini, Marielle Stablo, Georges Vicente).

CAPCA : M. le Maire présente le projet de mise à disposition des moyens proposé par la CAPCA qui reçoit un avis favorable par l'assemblée.

22h00 : Monsieur Gerben Tonkens quitte la séance pour raisons personnelles.

Questions diverses :

- TNT – problèmes de réception : En raison du déploiement de la 4G, de nombreux foyers se trouvent privés partiellement de certaines chaînes télé. N° à composer : 0870.818.818.
- Accueil des nouveaux arrivants : lundi 28 décembre à 18h30 – salle du conseil
- Panneau lumineux : une réflexion sera menée quant à l'installation d'un panneau d'information
- Standard téléphonique : un devis sera demandé auprès d'ORANGE pour changer le standard téléphonique.
- CAPCA – Sentiers de randonnée : Mme Evelyne Richard informe que suite à la réunion du 3/12, il convient de désigner un référent à même de travailler sur la nouvelle cartographie des chemins de randonnée.
- Jardins potager : M. Fabrice Marchois, interpellé par messieurs Formenti et Ranchet, souhaite qu'une réponse écrite leur soit faite.
- 7 janvier à 19h : cérémonie des vœux à St-Julien en St-Alban

La séance est levée à 22h30.

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac



Maryvonne AUDINOS  
Secrétaire